

Data Submitted (UTC 11): 10/21/2020 11:46:35 PM

First name: valerie

Last name: RAYNAUD

Organization:

Title:

Comments:

Je m'oppose à la règle proposée par le Service forestier d'ouvrir mes terres forestières nationales à une utilisation supplémentaire de vélos électriques pour les raisons suivantes:

Les vélos électriques doivent continuer à être traités comme des véhicules à moteur et non comme des vélos. De nouveaux vélos électriques sont en cours de développement et pourront parcourir jusqu'à 55 mi / h. Les vélos électriques ne doivent circuler que là où les véhicules à moteur sont autorisés.

Cette proposition de règle suggère des impacts environnementaux probables qui devraient être pleinement évalués au moyen d'une déclaration d'impact environnemental (EIE) en vertu de la National Environmental Policy Act (NEPA).

La règle proposée semble créer des conflits avec la règle de gestion des voyages du Service forestier (36 CFR 212 et suivants ).

En raison de leur vitesse et de leur nature silencieuse, les vélos électriques peuvent voyager beaucoup plus loin dans l'arrière-pays et surprendre et déranger la faune sur de bien plus grandes distances. Les vélos électriques entrent également en conflit avec d'autres utilisateurs de sentiers non motorisés comme les randonneurs, les cavaliers et les cyclistes.

Parce qu'il n'y a presque pas d'application de la loi pour les intrusions, la conduite hors piste illégale et le développement de sentiers illégaux par certains motards, les vélos électriques entreront de plus en plus dans Wilderness et d'autres zones protégées sans conséquences. Cette utilisation illégale dégradera le caractère sauvage de ces terres et ne devrait pas être encouragée comme cette règle le fera.

Le service forestier devrait retirer cette proposition.

Sincerely,

Mme Valérie RAYNAUD.